

Le treize mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2026
 Nombre de conseillers en exercice : 10
 Nombre de conseillers présents : 08
 Nombre de conseillers votants : 10
 Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE, François THABUIS.

Absents (excusés) : Sandrine BLANCHIN a donné pouvoir à Vincent PASQUIER
 Laurent GEVAUX a donné pouvoir à Monique BARDET
 Denis Zuccone a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **EXERCICE 2025 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE DE L'EAU. DEL_2026_018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
 Vu le Code des juridictions financières ;
 Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;
 Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
 Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe de l'eau ;
 Vu la note d'information budgétaire jointe en annexe ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés

| I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES | | | | | |
|--|--|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE | | | | | |
| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
| | | | Investissement | Exploitation | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 241 969.43 € | 66 898.00 € | 308 867.43 € |
| | Recettes réalisées (1) | B | 54 889.46 € | 68 344.09 € | 123 233.55 € |
| | Restes à réaliser | C | - € | - € | - € |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 310 013.10 € | 92 323.49 € | 402 336.59 € |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 100 239.83 € | 65 450.75 € | 165 690.58 € |
| | Restes à réaliser | F | - € | - € | - € |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | - 45 350.37 € | 2 893.34 € | - 42 457.03 € |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 68 043.67 € | 25 425.49 € | 93 469.16 € |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation) | Excédent /déficit | G + H | 22 693.30 € | 28 318.83 € | 51 012.13 € |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | - € | - € | - € |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | 22 693.30 € | 28 318.83 € | 51 012.13 € |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe de l'eau ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le treize mars deux mille vingt-six.

Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,
Denis Zuccone



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,
Franck PACCARD

